

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 97113	De Mme Bérengère Poletti ( Les Républicains - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > politique de la santé	<b>Analyse</b> > nouvelles technologies. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>28/06/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le coût de l'innovation en médecine. L'innovation thérapeutique connaît une accélération importante, avec des succès considérables (guérison de l'hépatite C, traitement du cancer du poumon ou du mélanome, ...). L'utilisation des nanotechnologies, des biotechnologies, des technologies de l'information et de la communication et des sciences cognitives est en train de modifier et d'accélérer les modèles d'innovation en santé. Mais le coût de développement de ces innovations est élevé, et fixer un juste prix à ces innovations se révèle parfois délicat. Aucune ressource n'est illimitée et ce sont des choix politiques que nous devons faire, pour garantir l'innovation tout en garantissant un équilibre dans nos dépenses de santé. Aussi, elle souhaite connaître l'analyse du Gouvernement sur cette question de financement des innovations.